

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-249
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION CŒUR
DE VILLE N°2025-
11- ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU
23 SEP. 2025

Séance du Conseil Municipal du mercredi 17 septembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Préscillia GRANIER donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,
Régine SURRE donne pouvoir à Bruno PERLES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Agnès SOULIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades et les devantures commerciales des immeubles situés dans le centre ancien et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville, réunissant les conditions définies dans le cahier des charges pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés, pour un montant de 7 500.00

Euros conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2025 à 61 341.69 Euros (16 immeubles).

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 16 septembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

ATTRIBUE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, des subventions au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, d'un montant de **7 500.00 Euros**.

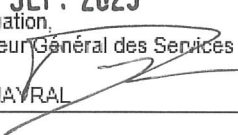
PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (Opération 9006 : Aménagement urbain - article 20 422 : subvention d'équipement).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

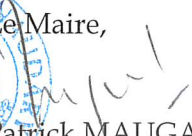
Pour extrait conforme au registre.

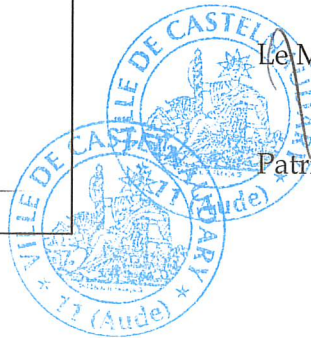
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 23 SEP. 2025 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 22 SEP. 2025 Par publication le : 23 SEP. 2025 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Nicolas NAVRAL
--

Castelnaudary, le 17 septembre 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le **23 SEP. 2025**

ID : 011-211100763-20250917-DB2025249-DE

Berge
Levrault